



*DECISION DU PRESIDENT DP2020-03 Cession compacteur de déchets
BOMAG BC572RB*

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DL2020-07 du 28 janvier 2020 portant délégations de compétences au Président,

Le SMICTOM LGB est propriétaire d'un engin désigné comme suit :

Marque : BOMAG

Type : Compacteur de déchets

Modèle : BC572RB

N° de série : 101570631066

Cet engin n'étant plus utilisé par les services du syndicat, il convient de le céder.
Compte tenu de l'offre de reprise, en l'état, présentée par la société DI-LOC-COM (47550 BOE) pour un montant de 5 400 €TTC ;

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de céder l'engin BOMAG (n° de série : 101570631066) désigné ci-dessus à la société DI-LOC-COM pour un montant de 4 500€HT soit 5 400€TTC;

ARTICLE 2 : Précise que l'engin est cédé « en l'état » tel que résultant de la visite contradictoire du 03/02/2020 et de ce celle du jour de l'enlèvement, et qu'il sera enlevé par la société DI-LOC-COM à ses frais et sous sa responsabilité ;

A Aiguillon, le 10 février 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI